

O B J E T : Enlèvement des Ordures Ménagères.
Acquisition de Benne Tasseuses. Tranche 1979.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue d'améliorer la qualité du service de ramassage des ordures ménagères et d'assurer le renouvellement du matériel hors d'usage, vous avez approuvé, par délibération en date du 8 Octobre 1979, le projet d'acquisition de Benne Tasseuses pour un montant de 1 200 000 F.

Toutefois les services de Tutelle viennent de me faire connaître que contrairement à leur précédent avis, cette opération ne peut pas bénéficier d'une subvention du Ministère de l'Intérieur.

En conséquence le financement de ces acquisitions pourrait donc être assuré par un prêt de 1 200 000 F contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion.

- Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues :
- de renouveler votre accord sur ce projet.
 - d'approuver le financement ainsi mis en place.
 - de m'autoriser à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x

VU - St-Denis le 8 Avril 1980
Par le Préfet, le Secrétaire Général,
Signé: B. Paubé
Par Copie Certifiée Conforme
Le chef de Bureau délégué
Signé: Jacques Laccate